



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 mars 2016
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford
GOYETTE Josée, représentante de Saint-Ignace-de-Stanbridge
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham
REID François, représentant de Stanbridge East
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 16 février
4. Présentation des projets de développement du CÉGEP de Granby : campagne de financement de la Fondation, avec messieurs Yvan O'Connor et Serge Boulet
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Invitation à l'AGA le 30 mars à 16 h au Théâtre des Tournesols
 - 5.2. Étude sur le patrimoine immobilier religieux : suivi du dossier et suite à donner
 - 5.3. Avancement du projet de La Zone BM et visite des locaux à la pause
6. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 10 mars :
 - 6.1. Suivi de la résolution 57-0216 de la MRC demandant à la Régie de tenir une séance d'information du projet par leur consultant Solinov
 - 6.2. Limitation des quantités de RDD dans les écocentres 2016
7. Rapport du comité d'aménagement du 9 mars :
 - 7.1. Demande de la municipalité de Stanbridge Station de procéder à la modification du RCI 06-0514 (concernant les équipements de gestion des matières résiduelles)
 - 7.2. Suivi du dossier de l'agrile du frêne
 - 7.2.1. Présentation pour adoption de la stratégie régionale relative à l'agrile du frêne
 - 7.2.2. Réalisation d'un inventaire de frênes urbains : autorisation de signature de l'entente intermunicipale concernant la délégation de compétence pour effectuer un appel d'offres
 - 7.2.3. Autorisation d'effectuer un appel d'offres pour la réalisation d'un inventaire de frênes urbains sur les territoires des villes de Bromont, Cowansville, Lac-Brome et Farnham
 - 7.3. Offres de services professionnels - Services juridiques
 - 7.4. Certificat de conformités : Règlement 254-3-2016 – Sutton
8. Certificat de conformité : Règlement 393-15 – Notre-Dame-de-Stanbridge
9. Adoption et dépôt du rapport annuel de sécurité incendie 2015
10. Rapport du comité de sécurité publique du 9 mars :
 - 10.1. Présentation du nouveau directeur du poste
 - 10.2. Suivi du dossier des panneaux afficheurs de vitesse amovibles (PAVA) : commandes des municipalités
 - 10.3. Invitation d'Échec au Crime
 - 10.4. Appui à la desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières
 - 10.5. Avancement du projet du nouveau poste de police



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

11. Service de transport intérieur à Cowansville – Taxibus
 - 11.1. Présentation pour adoption : Règlement 02-0116 annulant et remplaçant le règlement 04-0415 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville afin d'offrir un service de taxibus
 - 11.2. Autorisation de signature de l'Entente intermunicipale concernant le service de transport Taxibus sur le territoire de la ville de Cowansville
12. LiDAR : relevé aérien des sites de carrières et sablières :
 - 12.1. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale concernant la délégation de compétence pour effectuer un appel d'offres
 - 12.2. Autorisation d'effectuer un appel d'offres pour un relevé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières situés sur les territoires des MRC Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska et d'Acton
13. Cours d'eau - Travaux de réparation de barrage :
 - 13.1. Autorisation accordée à la ville de Cowansville pour la réalisation des travaux sur le barrage rue du Sud (*numéro du centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) X0005679*) dans la rivière Yamaska Sud-Est prévus aux plans et devis et autorisation de signature de l'entente relative à la gestion de travaux
14. Rapport du comité administratif du 9 mars :
 - 14.1. Comptes à payer
 - 14.2. Relations avec le CIUSSS Estrie : recommandation de mettre sur pied un comité consultatif en santé
 - 14.3. Fonds de la réussite éducative de la direction régionale du ministère de l'éducation : demande de recevoir l'enveloppe attitrée à Brome-Missisquoi
 - 14.4. Fonds de développement des territoires : adoption des priorités d'interventions en matière de développement local et régional pour l'année 2016-2017
 - 14.5. Participation de la MRC aux divers tournois de golf en 2016
15. PADF Montérégie : adoption du plan d'action préliminaire 2015-2016
16. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mars / avril
17. Correspondance
 - 17.1. Invitation à l'Assemblée générale annuelle - OBV Yamaska le 24 mars 16 h 30
18. Questions diverses :
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de la séance

91-0316

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet suivant « *Motion de félicitations au récipiendaire du prix de la FRAQ (Fédération de la relève agricole du Québec)* » à la suite du présent point et laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

92-0316

REMERCIEMENTS À LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC ET FÉLICITATIONS AUX MRC PARTICIPANTES DE LA BANQUE DE TERRES

CONSIDÉRANT que le projet de la Banque de terres initié par la MRC Brome-Missisquoi vise l'établissement de la relève agricole par un accompagnement personnalisé tout au long du processus d'implantation;

CONSIDÉRANT qu'en 2013, la MRC d'Argenteuil a décidé de joindre le réseau de la Banque de terres et a permis de consolider le processus d'accompagnement initial;

CONSIDÉRANT que la MRC Le Val-Saint-François s'est jointe au réseau en 2014 et a permis de bonifier l'offre de service de la Banque de terres envers les cédants sans relève agricole;

CONSIDÉRANT que depuis le début de l'année 2015, les MRC Memphrémagog, Les Laurentides, L'Érable, Pontiac et Charlevoix ont également joint les rangs du réseau de la Banque de terres et ainsi permettre au projet d'être propulsé à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec est un partenaire avec la Banque de terres depuis 2014;

CONSIDÉRANT que lors du banquet du 34^e congrès annuel de la Fédération de la Relève agricole du Québec, le projet Banque de terres a été le récipiendaire du prix de la relève agricole 2015;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De remercier la Fédération de la relève agricole du Québec pour avoir décerné le prix de la relève agricole 2015 au projet *Banque de terres*;



No de résolution
ou annotation

93-0316

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De féliciter les MRC partenaires du réseau de la *Banque de terres*, soit Argenteuil, Le Val-Saint-François, Memphrémagog, Les Laurentides, L'Érable, Pontiac et Charlevoix pour leur contribution au développement, à la notoriété et au succès de ce projet.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 février 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU CÉGEP DE GRANBY : CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION, AVEC MESSIEURS YVAN O'CONNOR ET SERGE BOULET

Messieurs Yvan O'Connor, directeur général du CÉGEP, et Serge Boulet, directeur de la Fondation du CÉGEP, présentent au conseil des maires les projets de développement du CÉGEP de Granby et la campagne de financement de la Fondation dont l'objectif est de 1,8 million sur 5 ans (2015-2020). Plus spécifiquement, ils invitent le conseil à appuyer la campagne par une contribution de 50 000 \$ sur cinq ans, soit 10 000 \$ / année.

INVITATION À L'AGA DU CLD - 30 MARS 2016

Monsieur Beauchamp rappelle que tous les maires accompagnés de leur conseil municipal respectif ainsi que des gens d'affaires de leur milieu sont cordialement invités à l'Assemblée générale annuelle du CLD le 30 mars prochain. À deux semaines de l'événement, plus de 170 personnes sont déjà inscrites.

94-0316

ÉTUDE SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER RELIGIEUX : SUIVI DU DOSSIER ET SUITE À DONNER

CONSIDÉRANT que la MRC a confié le dossier de l'étude sur le patrimoine religieux au CLD;

CONSIDÉRANT que le CLD a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude sur l'inventaire du patrimoine immobilier religieux sur le territoire de Brome-Missisquoi à la firme *Patriarche* le 28 octobre 2015. À cet égard, le consultant sera invité à présenter les résultats de l'étude lors de la séance du 19 avril;

CONSIDÉRANT qu'afin de mettre en application l'inventaire sur le patrimoine immobilier religieux, un second volet est souhaitable afin de réaliser un plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREULT
ET RÉSOLU :**

Que le conseil des maires appuie l'idée de réaliser un 2^e volet portant sur le plan d'action à la suite de l'inventaire du patrimoine immobilier religieux réalisé par la firme *Patriarche* et demande au CLD d'aller de l'avant avec un mandat complémentaire.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DU PROJET DE LA ZONE BM

Monsieur Beauchamp informe les maires de l'avancement du projet de la *Zone BM* alors que l'ouverture officielle est prévue pour le 1^{er} avril 2016. Les maires sont invités à venir visiter les locaux lors de la pause-café ce soir.

SUIVI DE LA RÉSOLUTION 57-0216 DE LA MRC DEMANDANT À LA RÉGIE DE TENIR UNE SÉANCE D'INFORMATION DU PROJET PAR LEUR CONSULTANT SOLINOV

Monsieur Desmarais informe les maires que l'étude de la RIEDSBM sur la valorisation des matières organiques par la firme Solinov sera déposée le 31 mars. Le CA de la Régie prendra position sur les options à retenir quant au procédé à sa séance du 12 avril. La Régie a accepté que Solinov fasse une présentation de l'étude au comité de gestion des matières résiduelles vers le 14 avril puis une présentation pour l'ensemble des maires, conseillers et DG par la suite. Étant donné que madame Carole Lebel, directrice générale de la RÉGIE, prévoyait faire elle-même ces présentations, elle a souligné qu'il est possible que des frais supplémentaires soient



No de résolution
ou annotation

95-0316

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

chargés par le consultant. Le comité de gestion des matières résiduelles a souligné qu'étant donné que le devis et l'étude de faisabilité ont été réalisés par la Régie, la RÉGIE pourrait en assumer les coûts.

LIMITATION DES QUANTITÉS DE RDD DANS LES ÉCOCENTRES 2016

CONSIDÉRANT que les quantités de résidus domestiques (RDD) sont considérables;

CONSIDÉRANT qu'il est peu probable que ces quantités soient toutes d'origine résidentielle;

CONSIDÉRANT que les coûts associés sont importants;

CONSIDÉRANT que de limiter les quantités de RDD / visite des citoyens favorisera la réduction de RDD d'origine commerciale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

De limiter la quantité de résidus domestiques dangereux (RDD) par visite aux écocentres, soit à un maximum équivalent à un volume de 2 pi x 2 pi x 2 pi (8 pi³) ou 0,6 m x 0,6 m x 0,6 m (0,23 m³) ou l'équivalent de 8 gallons de peinture.

ADOPTÉ

96-0316

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE STATION DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DU RCI 06-0514 (ÉQUIPEMENTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES)

CONSIDÉRANT que le RCI 06-0514 est entré en vigueur le 19 août 2014 et vise à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 1^{er} mars 2016 la résolution numéro 2016-02-11 demandant de procéder à une modification du RCI 06-0514 visant à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi afin d'y autoriser la catégorie « Centre de récupération et de tri des matières résiduelles de construction et de démolition » sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le RCI 06-0514 doit être modifié puisque la catégorie visée par la demande de Stanbridge Station « Centre de récupération et de tri des matières résiduelles de construction et de démolition » n'est pas autorisée sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

De donner suite à la demande du conseil de la municipalité de Stanbridge Station et d'entamer les procédures de modification du RCI 06-0514 afin d'autoriser la catégorie « Centre de récupération et de tri des matières résiduelles de construction et de démolition » sur le territoire de cette dernière et d'appliquer les frais conformément au Règlement 07-1114 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

97-0316

ADOPTION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE RELATIVE À L'AGRILE DU FRÊNE

CONSIDÉRANT que l'invasion par l'agrile du frêne (insecte ravageur non contrôlé) prend de l'ampleur depuis ces dernières années;

CONSIDÉRANT qu'en 2015 l'insecte a été identifié sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités du territoire ont manifesté l'intérêt de mettre leurs actions en commun;

CONSIDÉRANT qu'une stratégie régionale a été élaborée afin de suivre l'évolution de la venue de l'agrile du frêne et de pallier aux inconvénients inhérents à cet insecte ;

CONSIDÉRANT que le budget adopté en 2016 comprend un plan d'action en lien avec cette stratégie régionale;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

D'adopter la stratégie régionale relative à l'agrile du frêne telle que présentée séance tenante et de la rendre disponible sur le site Internet de la MRC dans la section spécialement créée à cet effet.

ADOPTÉ

98-0316

**RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DE FRÊNES URBAINS : AUTORISATION DE
SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE
COMPÉTENCE POUR EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT que par le biais de *l'Entente intermunicipale concernant la délégation de compétence*, les villes de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome délèguent à la MRC Brome-Missisquoi, qui accepte, leur compétence à l'égard de l'appel d'offres, de l'adjudication et de la gestion du contrat visant la réalisation d'un inventaire de frênes urbains sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que ladite Entente prévoit également les modalités de son application et le partage des coûts de l'inventaire entre les quatre villes en fonction du nombre de frênes inventoriés par territoire;

CONSIDÉRANT que le projet d'Entente intermunicipale a été présenté antérieurement à son adoption, conformément aux articles 569 et suivant du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU:**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, ou en son absence madame Sylvie Raymond, préfète suppléante, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, *l'Entente intermunicipale visant la délégation de compétence pour procéder par appel d'offres afin de réaliser un inventaire de frênes publics sur les territoires des villes de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome*

ADOPTÉ

99-0316

**AUTORISATION D'EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UN
INVENTAIRE DE FRÊNES URBAINS SUR LES TERRITOIRES
DES VILLES DE BROMONT, COWANSVILLE, LAC-BROME ET FARNHAM**

CONSIDÉRANT la ratification de *l'Entente intermunicipale concernant la délégation de compétence* des villes de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome à la MRC Brome-Missisquoi afin d'effectuer un appel d'offres pour la réalisation d'un inventaire de frênes publics sur les territoires respectifs des villes précitées;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'effectuer un appel d'offres sur invitation et par évaluation et pondération pour la réalisation d'un inventaire de frênes publics sur les territoires respectifs des villes de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉ

100-0316

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES PROFESSIONNELS
DU CABINET POUPART & POUPART AVOCATS**

CONSIDÉRANT les besoins juridiques accrus spécialisés notamment en matière d'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT la pertinence de bénéficier d'un service « à la carte » pour un prix forfaitaire pour l'année 2016 selon lequel la MRC peut recourir sans limite de nombre d'heures afin d'obtenir des opinions légales verbales ou écrites de même qu'une analyse ou révision contractuelle ou réglementaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette offre de services n'a pas pour effet d'assurer une exclusivité des dossiers à Poupart & Poupart Avocats et qu'à cet égard, la MRC souligne l'importance de diversifier les mandats juridiques dépendamment de l'expertise recherchée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de services juridiques professionnels de la firme Poupart & Poupart Avocats afin d'agir à titre de contentieux externe pour la MRC Brome-Missisquoi au montant de 5 000 \$, avant taxes et déboursés, pour l'année 2016.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

101-0316

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 254-3-2016 – SUTTON

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton a transmis à la MRC le 9 mars 2016 le règlement 254-3-2016 modifiant le règlement de zonage 254;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- 1) Permettre un seul bâtiment principal sur un même lot sauf pour les projets intégrés d'habitations et usages qui de par leurs natures nécessitent l'utilisation de plusieurs bâtiments (ex. : agricole ou industriel);
- 2) Ajouter des dispositions particulières pour le calcul de la hauteur du bâtiment pour la zone PAM-07;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 254-3-2016 de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

102-0316

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 393-15- NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 11 mars 2016 le règlement 393-15 modifiant le règlement de zonage 315-08;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- 1) Permettre l'usage « entrepôt intérieur » comme usage accessoire autorisé pour un usage résidentiel, et ce, à certaines conditions (ex. : seulement dans le PU);
- 2) Autoriser les classes d'usage P1 Communautaire, institutionnel et administratif et P2 Communautaire utilité publique dans la zone M-4;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 393-15 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

103-0316

ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ INCENDIE 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport annuel de sécurité incendie 2015 de la MRC Brome-Missisquoi, tel que présenté séance tenante, et de le déposer auprès du ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

104-0316

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

NOUVEAU DIRECTEUR DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais informe le conseil que le capitaine Daniel Campagna a été officiellement choisi comme nouveau directeur du poste de Brome-Missisquoi pour la Sûreté du Québec. Le Capitaine Campagna était directeur du poste de la MRC Le Granit au cours des 12 dernières années. Ce dernier est également responsable pour toute la région de l'Estrie des relations avec les différents corps policiers américains du Vermont, du New Hampshire et du Maine et continuera d'assumer cette responsabilité au poste de Brome-Missisquoi.

PANNEAUX AFFICHEURS DE VITESSE AMOVIBLES (PAVA) : COMMANDES DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, huit municipalités ont souligné leur intérêt pour l'acquisition des panneaux afficheurs de vitesse soit Pike River, Saint-Ignace, Dunham, Bromont, Sutton, Lac-Brome, Saint-Armand et Frelighsburg pour une commande totale de 9 panneaux *SafePace* 100 et 1 panneau *SafePace* 650;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De procéder à la commande des municipalités, telle que précitées, au fournisseur de panneaux afficheurs de vitesse amovibles et que le tout soit livré à la municipalité cliente et accompagné de leur facture respective.

ADOPTÉ

105-0316

APPUI À LA DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE RÉGIONALE ET DÉROGATION AU PLAN D'ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES

CONSIDÉRANT l'importance que les citoyens de la MRC Brome-Missisquoi attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 156 heures de présence policière, au cours de l'année 2016-2017, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et nécessaire afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2016-2017 des résultats équivalents à ceux de l'année 2015-2016, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum;

CONSIDÉRANT que le projet débutera à compter du mois de mai 2016 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT que le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des parties concernées;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie présentera un bilan du projet au plus tard en juin 2017 via les directeurs de poste.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le projet de desserte récréotouristique régionale et d'accepter en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste;

D'envoyer également copie de la présente au Commandant de la région Estrie / Centre-du-Québec, monsieur Claude Desgagnés et au Directeur du poste, le Capitaine Daniel Campagna.

ADOPTÉ

106-0316

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 02-0116
ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 04-0415 CONCERNANT LA MISE EN
ŒUVRE DU PROJET PILOTE EN TRANSPORT EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DE COWANSVILLE AFIN D'OFFRIR UN SERVICE DE TAXIBUS SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 678.0.2.1 et les suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC Brome-Missisquoi a déclaré, par le règlement numéro 02-0208, sa compétence à l'égard de toutes les municipalités de son territoire relativement au domaine du transport collectif de personnes, incluant le transport adapté;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté un *Plan de développement en transport collectif 2015-2016* le 17 novembre 2015 (résolution 404-1115), laquelle prévoit l'optimisation de l'offre de service, entre autres par la reconduction d'un service de transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville;

CONSIDÉRANT que le modèle taxibus sur réservation a fait ses preuves dans plusieurs municipalités du Québec en raison de sa flexibilité, de son efficacité et de son faible coût d'exploitation;

CONSIDÉRANT que le règlement 04-0415 fut adopté le 21 avril 2015 afin de mettre en place un projet pilote offrant un service de taxibus sur réservation sur le territoire de Cowansville, le tout conformément aux articles 48.18 et suivants de la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer le règlement 04-0415 afin de modifier le service de taxibus sur réservation sur le territoire de Cowansville et de mettre à jour le circuit de transport prévu à l'annexe A du règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été régulièrement donnés à la séance du 19 janvier 2016, afin d'adopter le règlement 02-0116 annulant et remplaçant le règlement 04-0415, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal* et de l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

D'adopter le règlement numéro 02-0116 annulant et remplaçant le règlement 04-0415 tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

107-0316

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXIBUS SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

CONSIDÉRANT que la MRC et la ville de Cowansville ont convenu de conclure une entente intermunicipale afin de desservir le territoire de cette dernière par un service de transport en commun communément appelé le service de taxibus, lequel sera pris en charge par le service de transport de la MRC;

CONSIDÉRANT que le service de taxibus sur réservation sera dorénavant disponible 7 jours sur 7 de 7 h à minuit afin de mieux desservir la population;

CONSIDÉRANT que le projet d'Entente intermunicipale a été présenté antérieurement à son adoption, conformément aux articles 569 et suivant du *Code municipal*;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, ou en son absence madame Sylvie Raymond, préfète suppléante, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, *l'Entente intermunicipale concernant le service de transport par taxibus sur le territoire de la ville de Cowansville.*

ADOPTÉ

108-0316

**RELEVÉ AÉRIEN DES SITES DE CARRIÈRES ET SABLIERES : AUTORISATION DE
SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE
COMPÉTENCE POUR EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT que par le biais de *l'Entente intermunicipale concernant la délégation de compétence*, les MRC de La Haute-Yamaska et d'Acton délèguent à la MRC Brome-Missisquoi, qui accepte, leur compétence à l'égard de l'appel d'offres, de l'adjudication et de la gestion du contrat visant la réalisation d'un relevé aérien de sites de carrières et sablières situés sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que ladite Entente prévoit également les modalités de son application et le partage des coûts du relevé aérien entre les trois MRC suivant la réception des livrables prévus à l'appel d'offres et selon l'option retenue;

CONSIDÉRANT que le projet d'Entente intermunicipale a été présenté antérieurement à son adoption, conformément aux articles 569 et suivant du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR JOSÉE GOYETTE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, ou en son absence madame Sylvie Raymond, préfète suppléante, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, *l'Entente intermunicipale concernant la délégation de compétence* pour effectuer un appel d'offres visant un relevé aérien des sites de carrières et sablières situés sur les territoires des MRC Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska et d'Acton.

ADOPTÉ

109-0316

**AUTORISATION D'EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES POUR UN RELEVÉ TOPOGRAPHI-
QUE AÉRIEN LIDAR DES SITES DE CARRIÈRES ET SABLIERES SITUÉS SUR LES
TERRITOIRES DES MRC BROME-MISSISQUOI, DE LA HAUTE-YAMASKA ET D'ACTON**

CONSIDÉRANT la ratification de *l'Entente intermunicipale concernant la délégation de compétence* des MRC de La Haute-Yamaska et d'Acton à la MRC Brome-Missisquoi afin d'effectuer un appel d'offres pour un relevé aérien des sites de carrières et sablières situés sur les territoires respectifs;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'effectuer un appel d'offres par invitation pour un relevé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières situés sur les territoires des MRC Brome-Missisquoi, de La Haute-Yamaska et d'Acton, le tout conformément à l'article 936 du *Code municipal*.

ADOPTÉ

110-0316

**TRAVAUX DE RÉPARATION DE BARRAGE : AUTORISATION ACCORDÉE À LA VILLE DE
COWANSVILLE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUR LE BARRAGE DU SUD
DANS LA RIVIÈRE YAMASKA SUD-EST PRÉVUS AUX PLANS ET DEVIS ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la ville de Cowansville pour des travaux d'aménagement de cours d'eau visant la réfection du barrage du Sud dans la rivière Yamaska Sud-Est;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, la rivière Yamaska Sud-Est est un cours d'eau à l'égard duquel la MRC a juridiction exclusive;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce type de travail nécessite notamment l'autorisation de la MRC et l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a produit les plans et devis intitulés « *Réfection du barrage du Sud (projet no. COW.15.A)* » signés par Gilles Bordeleau en date du 13 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la ville de Cowansville désire se voir confier la gestion de ces travaux à être réalisés sur la rivière Yamaska Sud-Est;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, confier à celle-ci la gestion des travaux à effectuer dans un cours d'eau se trouvant sous sa juridiction ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

D'autoriser les travaux décrits dans les plans et devis intitulés « *Réfection du barrage du Sud (projet no. COW.15.A)* » signés par Gilles Bordeleau en date du 13 janvier 2016, conditionnellement à ce que la ville de Cowansville obtienne les autorisations des autres autorités compétentes.

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, ou en son absence madame Sylvie Raymond, préfète suppléante, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, *l'Entente relative à la gestion de travaux à entreprendre sur le Barrage du Sud dans la rivière Yamaska Sud-Est* située dans la ville de Cowansville afin de confier à cette dernière la gestion des travaux d'aménagement de ce cours d'eau.

ADOPTÉ

111-0316

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De recommander au conseil d'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 8 mars 2016, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Norda Stelo inc. (plan d'intervention en infrastructures routières locales: paiement 3 de 4)	34 903,34 \$
P-1113350 (Programme PAD)	12 963,43 \$
P-1246862 (Programme PAD)	16 000,00 \$
P-1246906 (Programme PAD)	16 000,00 \$
Sous-total	79 866,77 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

112-0316

RELATIONS AVEC LE CIUSSS ESTRIE : MISE SUR PIED D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LES SERVICES DE SANTÉ

CONSIDÉRANT que la réorganisation du réseau de la santé a entraîné la disparition du conseil d'administration et de la direction du CSSS La Pommeraie;

CONSIDÉRANT que des représentants de la MRC, de l'ancien CA du CSSS La Pommeraie, des médecins et des Fondations, entre autres, ont collectivement rédigé un mémoire à l'intention du CIUSSS Estrie sur le modèle de services et sur les priorités de développement des équipements dans Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que certains de ces représentants ont rencontré la direction du CIUSSS le 11 décembre 2015 pour discuter de la réorganisation des services et de la préservation de la qualité des soins sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que cette rencontre a été très cordiale et constructive et qu'il y a lieu de formaliser un canal de communication entre des porte-paroles de Brome-Missisquoi et la direction du CIUSSS;



No de résolution
ou annotation

113-0316

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT l'intention de ces représentants de créer un comité consultatif pour les services de santé sur le territoire de Brome-Missisquoi qui deviendrait l'interlocuteur formel en lien avec la direction du CIUSSS;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De constituer un comité consultatif pour les services de santé sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi qui réunira des représentants du conseil de la MRC, des anciens administrateurs du CIUSSS, des représentants des fondations et des médecins, entre autres.

Ce comité aura pour rôle de travailler en collaboration avec la direction du CIUSSS Estrie – CHUS pour :

- a) faire connaître le modèle de services à préserver;
- b) promouvoir le développement et les investissements en infrastructures et en équipements pour assurer la qualité et la quantité des services à long terme;
- c) assurer le suivi de ces demandes;
- d) et pour représenter la communauté de Brome-Missisquoi sur toute question concernant les services de santé, notamment pour préserver son caractère particulier au niveau culturel, historique, linguistique ou autre.

ADOPTÉ

FONDS DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION : DEMANDE DE RESPECTER LA NOUVELLE GOUVERNANCE TERRITORIALE

CONSIDÉRANT que sur le territoire de Brome-Missisquoi, des organismes ont pour mission la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que, pour la Montérégie Est, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dispose d'une enveloppe de 123 000 \$ par année à laquelle s'ajoute une enveloppe additionnelle provenant de la Fondation Chagnon d'environ 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation veut signer une entente avec un organisme, au plus tard le 31 mars 2016, pour prendre en charge la mise en opération de cette enveloppe budgétaire et financer des projets pour contribuer à la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a mis en place une nouvelle gouvernance territoriale en abolissant les CRÉ et en confiant aux MRC les responsabilités en développement local et régional sur leur territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'entériner la résolution numéro 80-0316 adoptée en sens par le comité administratif de la MRC Brome-Missisquoi le 9 mars dernier, soit :

- D'informer le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi considère que la réussite éducative est un enjeu prioritaire pour notre société.
- De demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de respecter la nouvelle gouvernance territoriale et de signer une entente concernant le Fonds sur la réussite éducative en Montérégie Est avec chacune des MRC ou, à défaut, avec une MRC mandataire pour l'ensemble des MRC.
- Que la MRC Brome-Missisquoi s'engage à injecter la totalité de l'enveloppe budgétaire de ce Fonds dans un ou des projets sans retenir aucuns frais de gestion.
- D'envoyer copie de la présente au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la direction régionale de la Montérégie et au ministre - député de Brome-Missisquoi, monsieur Pierre Paradis.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

114-0316

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2016-2017**

CONSIDÉRANT que le 20 octobre 2015, par le biais de la résolution 381-1015, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a établi et adopté ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016, le tout conformément à l'article 9 de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit de nouveau établir et adopter ses priorités d'intervention;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2016-2017, lesquelles sont les mêmes que celles adoptées pour l'année 2015-2016 :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre à jour la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire, entre autres;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De déposer lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉ

Monsieur Fauteux quitte la séance du conseil. Madame Raymond, préfète suppléante, assure la présidence de la séance.

115-0316

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) MONTÉRÉGIE :
ADOPTION DU PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE 2015-2016**

CONSIDÉRANT que le Programme d'Aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) dispose, pour la Montérégie en 2015-2016, (i) d'une enveloppe de 100 000 \$ provenant de l'enveloppe initiale, (ii) de 100 000 \$ provenant du fonds résiduel du PRDF de la Montérégie Ouest, (iii) de 20 000 \$ provenant du fonds résiduel du PRDF de la Montérégie Est et (iv) de 119 880 \$ provenant du mandat ministériel pour le financement de deux projets;

CONSIDÉRANT que chacune des régions du Québec doit désigner une MRC comme délégataire responsable de la gestion du PADF pour sa région;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Montérégie ont convenu de désigner la MRC Brome-Missisquoi pour l'administration de l'entente de délégation concernant le PADF;

CONSIDÉRANT que l'Entente de délégation demande aux délégataires de respecter le cadre normatif du PADF (article 3.2.1) ;

CONSIDÉRANT que le cadre normatif prescrit que pour chaque année de l'entente, les MRC d'une même région déposent un plan d'action annuel et un rapport annuel à la direction générale régionale du MFFP (article 6.2);

CONSIDÉRANT que le versement des sommes attribuées à la Montérégie pour 2015-2016 est tributaire du dépôt d'un plan d'action préliminaire avant le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de livraison du PADF a été présentée aux MRC de la Montérégie et acceptée par celles-ci;



No de résolution
ou annotation

116-0316

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel de projets pour le mandat ministériel et qu'un comité de sélection Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec a évalué au mérite les projets présentés;

CONSIDÉRANT que deux (2) projets de la Montérégie seront financés par le mandat ministériel;

CONSIDÉRANT que le plan d'action préliminaire pourra, s'il y a lieu, être modifié au cours de l'année 2016-2017;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'adopter le plan d'action préliminaire 2015-2016 tel que présenté séance tenante et de le déposer à la direction régionale du MFFP.

ADOPTÉ

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - OBV YAMASKA 24 MARS 16 H 30

Les maires sont invités à l'Assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska le 24 mars prochain à compter de 16 h 30 au Club de golf La Providence à Saint-Hyacinthe.

INVITATION AUX FESTIFOLIES EN ARMANDIE: COURSE DE BATEAUX-DRAGONS

Monsieur Réal Pelletier invite les maires à participer aux Festifolies en Armandie les 17, 18 et 19 juin prochain à Saint-Armand et plus précisément au festival de bateaux-dragons. Tous profits amassés lors de cet événement seront versés à la Fondation de l'hôpital BMP.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fautoux, préfet


M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.